

<https://www.crifrance.com/actu-islamophobie/la-justice-couvre-t-elle-les>



La justice couvre-t-elle les islamophobes ?

- Actu islamophobie -



Date de mise en ligne : mardi 24 mars 2015

Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits

réservés

Le CRI avait saisi la justice pour faire condamner dans l'urgence les propos insultants et inacceptables tenus par Philippe TESSON sur les ondes d'Europe 1 le 14 Janvier 2015, accusant entre autres l'ensemble des musulmans d'amener « la merde en France... » après les avoir opposés aux Français, comme si la confession musulmane était incompatible avec l'appartenance à la nation française.

Alors que l'animateur de l'émission l'avait repris et tenté d'atténuer ses propos , Monsieur Tesson a persisté à criminaliser les musulmans de France , en les assimilant aux terroristes, ce qui a profondément blessé nos compatriotes musulmans et choqué une grande majorité de la société civile.

Compte tenu de la violence des propos, du contexte exceptionnel dans lequel ils ont été tenus, du nombre impressionnant d'actes islamophobes enregistrés en quelques jours, le CRI avait entamé, sur les conseils de son avocat Me Ahcene TALEB, une procédure de référé devant le Président du Tribunal de Grande instance de Paris dans l'espoir d'obtenir la désapprobation judiciaire dans les meilleurs délais , car sa plainte au pénal ainsi que celles d'autres organisations risquent de ne connaître une issue judiciaire que plusieurs années après la date des propos incriminés, l'éventuelle condamnation ayant alors perdu de son intérêt.

La procédure a été menée dans les règles de l'art et les propos, transcrits dans un constat d'huissier, sont incontestables, malgré les dénégations farfelues de Philippe TESSON.

Le Juge des référés vient de débouter le CRI de ses demandes au motif contestable que les propos, qui avaient pourtant provoqué un séisme politique, ne constitueraient pas une provocation à la haine à raison de l'appartenance religieuse.

Selon la compréhension du juge : « les propos de Monsieur Tesson ne peuvent être entendus comme une généralisation selon laquelle les personnes de confession musulmane seraient par nature et dans leur globalité responsables des maux et désordres de la société française », conclusions retenues en contradiction totale avec l'extrême violence des propos qui sont islamophobes par leur nature, leur sens communément admis et leur portée politique.

Face à la banalisation des propos racistes et islamophobes, à leur recrudescence depuis les 7 et 9 janvier 2015 , à la persistance de la hiérarchisation entre les différentes formes de racisme, le CRI est déterminé à poursuivre le combat politique et judiciaire pour mettre la justice française face à ses responsabilités devant l'Histoire et devant les Hommes.

C'est pourquoi, le CRI va interjeter Appel de cette décision qui s'apparente à un feu vert donné aux islamophobes de tous bords afin qu'ils continuent d'insulter les musulmans de France et d'ailleurs.

Nous sommes déterminés à aller devant toutes les juridictions afin d'endiguer cette vague islamophobe qui n'en finit pas , à cause de complicités et complaisances , de mettre en danger le vivre-ensemble et l'égalité de traitement par la Justice et les autres institutions de la République . **STOP AUX DEUX POIDS ET DEUX MESURES**

Lyon le 17 mars 2015 www.crifrance.com